



**Certificat individuel Utilisation à titre professionnel des produits  
phytopharmaceutiques » dans la catégorie  
« DECIDEUR en entreprise non soumise à agrément »**

**Primo Certificat ou Renouvellement**

**TEST**

<b>Durée du test :</b> 1h30	<b>Horaire et jour :</b> à fixer
<b>Responsable du test :</b> Karine DEJEAN – Tél : 06 30 00 68 14 <a href="mailto:kd@raisonalpes.fr">kd@raisonalpes.fr</a> salariée de Raison'Alpes, Chargée de missions et Responsable de formation depuis 2014, animateur de formation « Certiphyto » depuis 2010	
<b>Libellé du public :</b> Responsable d'exploitation, salarié ayant des responsabilités de décision, Employés de collectivité territoriale ayant des responsabilités vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques : intervenir dans le choix technique des produits, à acheter, à organiser leur utilisation et à les utiliser	
<b>Coût du test :</b> 120 € HT (TVA 20%) soit 144 € TTC par personne	

**ORGANISATION DU TEST**

<b>30 question</b>	10 questions	Réglementation et sécurité environnementale
	10 questions	Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
	10 questions	Réduction de l'usage, méthode alternative
<b>Seuil de réussite</b>	<b>15 bonnes réponses</b>	

**Les candidats ne validant pas les 15 bonnes réponses ne peuvent pas se réinscrire au test. Ils suivent le programme de formation du certificat postulé conformément à l'arrêté du 29 août 2016 (formation de 14h pour le primo certificat et 7h pour le renouvellement)**

**Modalité d'évaluation des acquis de la formation :**

- remise d'une brochure permettant d'effectuer la démarche de demande de « Certiphyto »
- remise d'un bordereau de score permettant justifiant la validation ou l'échec du test
- présence obligatoire du candidat durant la totalité du test
- condition d'examen requis

DK/RA V2 2017-07